

**Zeitschrift:** Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier  
**Herausgeber:** Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier  
**Band:** 31 (2015)

**Artikel:** Les drapeaux de la Première Internationale en Suisse  
**Autor:** Vuilleumier, Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-583323>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES DRAPEAUX DE LA PREMIÈRE INTERNATIONALE EN SUISSE

MARC VUILLEUMIER

Cette contribution se propose de discerner ce que les drapeaux représentaient pour leurs porteurs, pour les sociétés et sections dont ils étaient l'emblème, en essayant de saisir le rôle qu'on leur attribuait et qu'ils jouaient. Pour cela, il faut se plonger dans la vie même de ces associations et étudier de près leurs manifestations. Relevons tout d'abord, d'une manière générale, l'importance, durant le dix-neuvième siècle de tout ce qui concerne le drapeau. C'est probablement une conséquence des guerres de la Révolution et de l'Empire, avec la constitution d'armées de masses, avec leur culte du drapeau. Autre origine, surtout dans les pays catholiques, les bannières de confréries et de corporations. Dans les régions de la Suisse protestante, c'est le type du drapeau militaire qui domine, comme le montre cette réflexion du *Journal de Genève* qui rend compte, en première page, du défilé à travers la ville des participants au Grand concours international musical, le 25 août 1872 : « L'attention du public se portait surtout sur les bannières à la mode française, peu connues en Suisse hors des processions catholiques, et dont la somptueuse richesse éblouissait l'œil. » Seule une minorité des sociétés françaises, ajoutait-il, arboraient un simple drapeau (le journaliste avait compté 130 étendards en tout).

En Suisse, l'usage du drapeau est constant durant le dix-neuvième siècle. En 1839, le poète et barbier coiffeur Philippe Corsat, une figure populaire du quartier horloger de Saint-Gervais, à Genève, publie un *Chant du drapeau*, chanson dialoguée, composée pour la remise, au nom du peuple zurichois, d'un drapeau aux milices genevoises et vaudoises en mémoire de la mobilisation d'octobre 1838, pour répondre aux menaces de la France, lors de l'affaire Louis Napoléon<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Philippe Corsat, *Chant du drapeau*, avec son esquisse, Genève [1839], 1 p.



Médaille en bronze frappée à Genève en 1865 à 100 exemplaires  
(*Bulletin de l'Institut national genevois*).

La remise de drapeaux à la suite de certains événements devient une manifestation habituelle. Ainsi, au lendemain de la Révolution d'octobre 1846, à Genève, les radicaux vaudois, au pouvoir depuis février 1845, offrent des drapeaux à leurs coreligionnaires genevois, au cours d'une grande cérémonie, tenue le 29 novembre, sur la place du Molard, là même où avait été proclamé le gouvernement provisoire, quelque sept semaines auparavant. Parmi ces drapeaux, relevons celui de la Société du peuple travailleur de Lausanne. L'événement, dépeint par les radicaux comme le symbole de l'union de Genève avec la Suisse nouvelle, qui allait triompher en 1847, a été jugé suffisamment important pour être le sujet de la dernière des vignettes illustrant la gravure commémorative de la Révolution de 1846.

Le rôle des drapeaux dans la vie des organisations populaires peut être suivi par l'examen attentif de leurs fêtes et manifestations publiques. Par exemple, la Société nationale suisse d'instruction mutuelle de Genève. Fondée en 1840, sous les auspices de la Société d'utilité publique, pour moraliser les classes ouvrières, cette association qui compta jusqu'à quatre ou cinq cents adhérents, ne tarda pas à échapper à ses premiers inspirateurs et à se radicaliser. En suivant son évolution, on assiste à la mise en place d'un véritable rituel de la fête et de la manifestation publique, au cours de laquelle le drapeau joue un rôle toujours souligné. Le matin, tôt, les sociétaires se rassemblent, généralement devant leur local. Drapeau en tête, ils vont parfois prendre le président à son domicile, puis c'est le défilé à travers la ville, dont on parcourt les différents quartiers, toujours drapeau en tête et avec tambours et musique. On gagne alors le terrain de la fête, une campagne souvent fort éloignée (on ne craint pas la marche!) Collation ou repas, accompagnés de nombreux toasts et discours, bal champêtre, jeux se succèdent, puis on reforme le cortège pour rentrer

en ville, raccompagner le président chez lui et déposer le drapeau au local. Ce sont les éléments de ce rituel et de son cérémonial dont va hériter l'Internationale.

Celle-ci apparaît à Genève dès la fin octobre 1864, peu après le meeting de Saint Martin's Hall, à Londres, le 28 septembre. Comme toutes les associations populaires, elle a cherché très tôt à se doter de drapeaux, symboles de son identité et affirmation de sa présence dans l'espace public. L'Association internationale des travailleurs (AIT), tel était son nom officiel, était formée, pour une large part, de sociétés rassemblant les ouvriers d'un même métier et existant antérieurement à l'Internationale ; elles y avaient adhéré collectivement, conservant leurs statuts, leurs habitudes et leur drapeau. On avait peut-être ajouté à celui-ci une inscription indiquant l'appartenance à l'AIT. Mais il y avait aussi les ouvriers de métiers non organisés avant 1864, qui se constitueront directement en section de l'Internationale, tels les ouvriers couvreurs de Genève, dont il sera question plus loin, et qui se doteront alors d'un drapeau.

Dans les agglomérations importantes, les sections de métiers et celle appelée souvent section centrale, où se retrouvaient ceux qui n'étaient pas organisés professionnellement ou ceux qui désiraient discuter de problèmes plus généraux, avaient formé des unions locales. Elles aussi se doteront de drapeaux de l'Internationale. La présence de celui des sections genevoises est attestée par la plupart des comptes rendus du premier congrès international de l'AIT, tenu à Genève du 3 au 8 septembre 1866. Il est en tête du cortège inaugural qui traverse la ville, accompagné du drapeau suisse et de treize drapeaux de sociétés ouvrières. Dans la salle du congrès, il domine la tribune présidentielle ; il est rouge, avec l'inscription : « Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs », formule empruntée au préambule des statuts de l'AIT, qui sera abondamment reprise par la suite au point de devenir en quelque sorte la devise de l'Internationale. Il est entouré du drapeau suisse et de celui des États-Unis. Ceux-ci sortaient alors de la guerre de Sécession, auréolés par l'abolition de l'esclavage. Le 29 novembre 1864, le Conseil central de l'AIT, à Londres, avait adopté une adresse de félicitation au président Lincoln pour sa réélection et le 16 mai 1865, une autre adresse, à la suite de son assassinat, toutes deux rédigées par Karl Marx. En Suisse, diverses manifestations avaient aussi marqué ces deux événements, dont, à Genève, un grand rassemblement populaire au Palais électoral, à la nouvelle de la mort du président, au cours duquel Johann Philipp Becker, l'un des principaux diri-

geants de l'AIT, avait pris la parole. C'est ce qui explique la présence de la bannière américaine au premier congrès international de l'AIT.

À Bâle, le 2 mars 1867, la section célèbre l'anniversaire de sa fondation par l'inauguration de son drapeau ; c'est celui qu'on verra sur la photographie représentant les participants au quatrième congrès international de l'AIT, tenu dans la cité rhénane en août 1869<sup>2</sup>. Le 17 juin 1867, c'est au tour de la section de Lausanne d'inaugurer le sien lors d'une fête, à Morges, avec la participation de délégués venus de Genève, Montreux et Vevey. Le matin, un cortège de 250 ouvriers, avec drapeaux, musique et tambours, quitte l'hôtel des Trois Suisses, lieu du rassemblement, pour se rendre au cercle de l'AIT et y prendre le nouveau drapeau. Puis le cortège gagne Ouchy où il embarque sur le bateau à vapeur pour Morges. Là, accueillis par la Société ouvrière allemande et le Grutli, les participants gagnent les Jardins du commerce où se déroule, devant quelque 500 personnes, l'inauguration du drapeau. Le plus important discours est celui d'Abraham Daniel Meystre, conseiller national radical, ancien préfet de Lausanne de 1845 à 1852, qui avait alors protégé les séjours clandestins de Mazzini. Il appartenait à cette frange des radicaux aux idées sociales avancées qui sympathisaient avec les efforts d'auto-émancipation des ouvriers. *La Voix de l'Avenir*, organe de l'AIT en Suisse romande, qui publie son discours et auquel nous avons emprunté ces détails, annonce aussi que, le 17 juillet, la section de La Chaux-de-Fonds avait décidé de se faire confectionner un drapeau. Celle de Lausanne avait d'ailleurs recommandé à toutes les sections le peintre Straub, de Vevey, pour la qualité du travail accompli pour son étendard et la modicité de ses prix<sup>3</sup>.

Le 9 août 1868, le congrès de la Fédération des sociétés ouvrières allemandes en Suisse (*Arbeiterbildungsvereine*) s'était tenu à Neuchâtel, à la brasserie Vuille, avec la participation d'environ deux cents délégués. Il avait décidé l'adhésion collective à l'AIT de ses 50 sections. « Le délégué de Genève [probablement J. Ph. Becker] avait apporté la bannière de la société internationale qui, après le vote, a été déployée dans la salle où a lieu le dîner. Trente autres bannières étaient déployées sur la galerie de la brasserie. »<sup>4</sup> On peut supposer que nombre

<sup>2</sup> Wilfried Haeberli, « Die Internationale Arbeiter-Assoziation in Basel (1866-1871) », *Études et documents sur la Première Internationale en Suisse*, publiés sous la direction de Jacques Freymond, Genève, Librairie Droz, 1964, p. 87.

<sup>3</sup> *La Voix de l'Avenir*, La Chaux-de-Fonds, 22 juillet 1866.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 16 août 1868.

de ces dernières étaient aux couleurs de la révolution allemande de 1848 : noir, rouge et or.

À la même époque, à Genève, pour des raisons qui nous échappent, on songea à faire confectionner un nouveau drapeau pour l'AIT. Un «Appel aux dames de l'Internationale», daté du 30 juillet 1868 et signé de Félicie Pellaton, l'épouse d'un comptable et teneur de livres militant de l'AIT, sollicitait «toutes les dames des membres de toutes les sections de l'Internationale de Genève pour le don d'un drapeau qui doit inaugurer la fête de septembre», qui devait célébrer le quatrième anniversaire de l'organisation. Une souscription était ouverte, des listes déposées au Cercle des Quatre Saisons ainsi que dans les deux magasins coopératifs de l'Internationale. De plus, des collectrices se rendraient à domicile<sup>5</sup>. Une circulaire manuscrite, du 31 juillet, signée de B. Dupleix, probablement la fille de François Dupleix, un républicain français réfugié à Genève à la suite du coup d'État de 1851 et l'un des fondateurs de l'AIT dans cette ville, était adressée à toutes les sections :

«Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'un comité de dames vient de se former dans le but d'offrir un drapeau à l'association des travailleurs de Genève. En conséquence Monsieur nous venons vous prier d'en informer les membres de votre section de bien vouloir en prévenir leurs dames auxquelles nous faisons un appel chaleureux de se joindre à nous pour nous seconder dans notre œuvre. Des listes de souscriptions sont déposées pour recevoir les dons aux adresses suivantes, au cercle International, magasin de consommation et à la Fidélité 10, rue de l'Entrepôt. Si toutefois quelques dames seraient disposées d'être collectrices leurs services seraient acceptés avec plaisir. Veuillez les aviser que nos réunions ont lieu tous les lundis et jeudis dans la salle de la bibliothèque du Cercle International à 8 h. du soir.

Espérant que vous voudrez bien nous obliger dans cette occasion recevez monsieur nos salutations très amicales.

La secrétaire B. Dupleix»

On sait que le comité de la section des typographes fit circuler la lettre dans les imprimeries afin que les ouvriers puissent en informer leurs dames<sup>6</sup>. Ajoutons que cette première organisation féminine se constituera peu après en Section des dames, qui deviendra par la

<sup>5</sup> *Ibid.*, 2 août 1868.

<sup>6</sup> Archives du syndicat des typographes, Correspondance reçue ; Comité 1866-1870. En dépôt à la Bibliothèque de Genève.

suite Section des travailleuses<sup>7</sup>. Un exemple qui suscita des émules à La Chaux-de-Fonds, à en croire *La Voix de l'Avenir* du 16 août 1868 : « Il vient de se constituer à La Chaux-de-Fonds une commission d'initiative de dames pour offrir un drapeau à la section internationale des travailleurs. Nous espérons que le drapeau achevé, ces dames se constitueront définitivement en société pour travailler à la solution de quelques-unes des nombreuses questions sociales. » Mais, contrairement à Genève, l'entreprise semble être demeurée sans suite.

*La Voix de l'Avenir* nous apporte une riche information sur la fête anniversaire de l'Internationale à Genève et sur la remise du nouveau drapeau. Tout commence le samedi soir 5 septembre. Les internationaux affluent « dans notre magnifique salle des Quatre saisons », décorée par les dames<sup>8</sup>. Leur drapeau « a été confectionné à Lyon par les ouvriers de l'Internationale et [...] accompagné à Genève par un de leurs délégués », Carnal, tisseur en soie. C'est Mademoiselle Dupleix qui, avec un petit discours, le remet au président du Comité central des sections genevoises, Crosset. Plusieurs interventions se succèdent, dont celle de la chorale de l'AIT et celle de Carnal qui déclare que les Lyonnais qui l'ont tissé accompagnent le drapeau de leurs vœux et espèrent qu'ils jouiront bientôt des mêmes libertés que les Genevois. Félicie Pellaton est si intimidée et émue qu'elle ne peut prononcer l'allocution qu'elle a préparée, mais que publie le journal. Deux délégués de Lausanne arrivent alors et déplient leur propre drapeau à côté de celui offert par les dames et prononcent quelques mots, de même que le représentant de La Chaux-de-Fonds. « Arrive maintenant le moment solennel du couronnement du drapeau, la couronne est apportée par deux sociétaires et remise au président, M. Crosset, qui dit : Cette charge revient de droit à notre doyen, le citoyen Dupleix. » Très ému, celui-ci s'en acquitte. Les « dames », regroupées au centre de la salle, face à la tribune, se voient offrir une collation, tandis que se succèdent les productions de la chorale. Le lendemain dimanche, c'est la fête champêtre : rassemblement et départ du cortège des Bastions, le matin, à 7 heures et demie, drapeau en tête, jusqu'au pont sur l'Arve où attendent les membres de la section de Carouge, qui se

<sup>7</sup> Pour une première approche de cette organisation, voir Antje Schrupp, « Die Genfer Frauensektion der Ersten Internationale », *MEGA-Studien*, 1999, pp. 107-125.

<sup>8</sup> *La Voix de l'Avenir*, 20 septembre 1868, de même que pour ce qui suit. La brasserie des Quatre Saisons, dans un bâtiment aujourd'hui disparu, se trouvait derrière la gare, quartier des Grottes, très près de l'Université ouvrière actuelle. Une rue des Quatre-Saisons en conserve le souvenir.

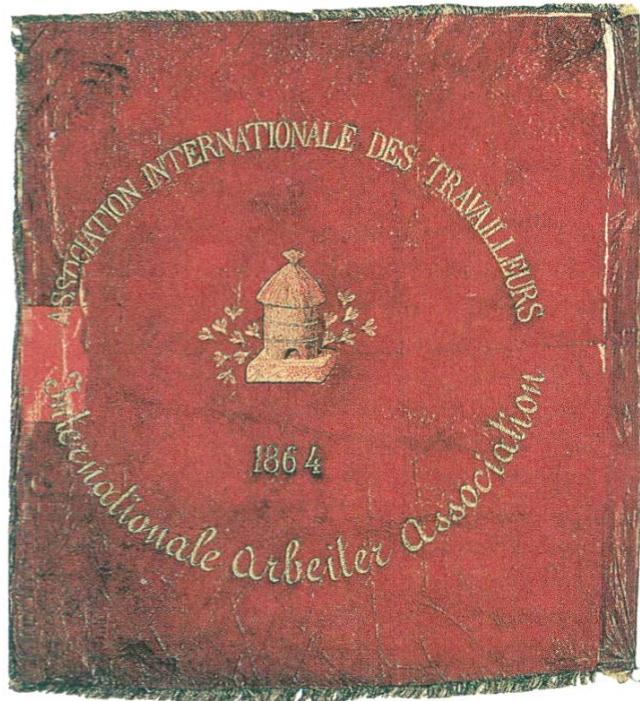
joignent aux autres pour faire le tour de la petite ville dont quelques maisons ont pavoisé. Puis retour au point de départ, à Genève, où quelques sections retardataires se joignent au cortège qui, fort de quelque 2500 personnes, après un tour de ville, gagne la campagne de Chêne-Thônex où le banquet (coût 3 fr.) débute à une heure, agrémenté de toasts et de discours. Des représentants des sections de Nyon, Rolle et Lausanne y assistent. Après le bal champêtre, le cortège se reforme et regagne la ville pour se disloquer au Cercle international après y avoir déposé le drapeau.

Il faut revenir sur la signification que cet ensemble de manifestations représentait pour leurs organisateurs. Il s'agit, selon la circulaire du Comité central, d'«une grande manifestation de l'Union fédérative ouvrière», marquant la volonté d'union et celle de ne «jamais laisser briser le faisceau ouvrier que nous avons formé avec tant de peine». Réunir les métiers très qualifiés de la «Fabrique» d'horlogerie et de bijouterie, ceux des autres professions et les manœuvres n'était certes pas facile. Mais la grande grève du bâtiment, au printemps précédent, activement soutenue et prise en main par l'Internationale, avait été, de ce point de vue une réussite (les sections de la Fabrique soutenant financièrement maçons, terrassiers et manœuvres), dont il s'agissait de consolider les acquis. Vis-à-vis de l'opinion extérieure, on voulait aussi, par l'occupation de l'espace public avec un imposant cortège, témoigner de cette union et de la force de l'AIT. Significatif est l'appel de la section de Carouge pour la fête des 6 et 7 septembre: elle constituera une «immense, mais pacifique démonstration, elle prouvera une fois de plus que l'ouvrier sait se moraliser et se rendre digne de toutes les sympathies». Pas même besoin d'être adhérent pour y participer: «Il suffit de comprendre le but moralisateur qui nous rassemble» en «cette fête de la fraternité»<sup>9</sup>. L'occupation de l'espace public par un imposant cortège témoignait de la force tranquille de l'Internationale et de la dignité des ouvriers qu'elle organisait. La présence de représentants de sections extérieures au canton permettait à l'organisation de s'affirmer au sein de la Fédération romande de l'AIT, au moment où, mécontent de l'administration et de la rédaction de son organe, *La Voix de l'Avenir*, le Comité central genevois demandait son transfert à Genève.

Comme le drapeau dont il a été question a été conservé jusqu'à aujourd'hui et qu'on en trouvera une reproduction photographique

<sup>9</sup> *Ibid.*, 6 septembre 1867.

Drapeau de la section genevoise de l'Association internationale des travailleurs, 1868 (revers). Photo Redbox, Zurich



ci-dessus, ajoutons-y quelques éléments descriptifs sur son état actuel ainsi qu'un rapide aperçu de son histoire ultérieure. Il mesure 168 cm le long de la hampe et 150 cm perpendiculairement; les franges de 35 mm, rosadées et dorées sont en plus. En 1966, l'expert du Musée d'art et d'histoire où il a été déposé, écrivait :

Au cours de sa longue carrière, il a écopé quelques blessures mais il est en bon état. La couleur de l'étoffe de soie est rouge foncé, des parties sont encore au bordeaux classique; d'autres parties, sur le bas perpendiculaire à la hampe, sont nettement lie-de-vin. Le drapeau est porté sur la hampe de tout grand modèle par un fourreau, forme peu usitée de suspension. Autour des dates en fil de cuivre, la soie s'est oxydée au contact et est devenue sombrement violette. Les dispositions générales avers et revers du drapeau sont d'une ordonnance parfaite. Toute la distribution du drapeau est très étudiée. Les mots d'ordre sont inscrits dans une disposition géométrique rigoureuse. Les inscriptions circulaires sont en ellipse, longitudinalement 118 cm, perpendiculairement 125 cm.

À l'avers, les lettres sont de caractère antique pour l'inscription du haut: «ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS»; en bas, les lettres sont à la ronde: «Internationale Arbeiter Association». Les lettres ont 60 mm de hauteur et 32 mm de largeur. Ces lettres sont parfaites, elles sont brodées en diagonale avec un très fin cordonnet de couleur jaune cendré, dont une face où le fil de soie avait été préalablement torsadé en filigrane d'un fil d'or de l'ordre de 2/10 de millimètre. Cette décoration filigranée est très habile, car

encore aujourd’hui, centenaire, ce mince filet d’or donne avec éclat un scintillement très marqué à toutes les lettres composant les proclamations du drapeau. Les dates 1864 et 1868 en chiffres très déliés sont en fil de cuivre. Le motif central représentant une ruche de paille, sur un socle, est brodé en soie dorée ; la surface de 33 cm sur 40 cm est inscrite dans les principes rectangulaires du drapeau. Quatorze abeilles voltigent autour de la ruche (grandeur 50 mm sur 40 mm) ; huit abeilles sur la gauche, six sur la droite. Il serait intéressant d’en connaître l’allégorie du nombre.

Le revers porte des inscriptions en lettres de cordonnet de soie sans fil d’or. Il y a deux mots d’ordre, en haut, concave, en arc de cercle ouvert : « Point de droits sans devoirs » ; en bas, convexe : « Point de devoirs sans droits ». Entre deux, sur cinq lignes horizontales inscrits dans la forme pyramidale inversée, on lit : « Offert par les dames de l’Internationale aux sections de Genève – 1868 ». Ainsi le nombre de lettres va décroissant : 17-14-11-8-4. En haut, intercalée entre la première inscription circulaire, il y a une étoile à cinq branches (70 mm y compris le rayon de lumière). L’ensemble est d’un destin parfait, particulièrement la face gauche ; le côté de la ruche est d’une sobre beauté artistique.

Le caractère des lettres et leur disposition, l’ordonnance générale avers et revers, sinon l’exécution (puisque chez nous on exécutait très bien, en comparant les drapeaux de chez nous de même époque d’une conception moins étudiée, moins parfaite), nous donne à penser que le drapeau a été créé à Paris [...]<sup>10</sup>

L’hypothèse d’une confection à l’étranger était juste, mais l’expert, qui ne disposait pas de nos sources, se trompe en avançant le nom de la capitale française.

Après la disparition de l’Internationale, le drapeau fut conservé par le syndicat des menuisiers qui le sortait dans les grandes occasions. On le signale par exemple aux manifestations du Premier Mai, la première fois en 1892. À l’occasion, on le prêtait pour les fêtes et cérémonies d’autres organisations. Les menuisiers avaient été influencés par le courant syndicaliste révolutionnaire du début du vingtième siècle, avant de s’intégrer au sein de la FOBB des années 1920. À la

<sup>10</sup> *Commémoration du 1<sup>er</sup> Centenaire du 1<sup>er</sup> Congrès de la 1<sup>ère</sup> Internationale, Association Internationale des Travailleurs 3-8 septembre 1866*, organisée par l’Union des syndicats du canton de Genève, 4 septembre 1966, Palais des Expositions de Genève, 4<sup>o</sup>, pp. 37-39. Le texte cité est placé dans la bouche de Louis Huissoud, mais il est évident, bien que cela ne soit pas dit, qu’il a lu un rapport d’expertise, qui intervertit d’ailleurs avers et revers.

suite de ce processus, le drapeau fut conservé, soigneusement plié, par un ancien menuisier, de tendance anarchiste, Louis Drevoux, constructeur de décors de théâtre, à Carouge. Après sa mort, en décembre 1954, son fils le transmit au Parti du travail. Je me rappelle fort bien qu'un ami, rédacteur de la *Voix ouvrière*, dans son bureau, me l'avait sorti et déplié du caisson où il avait été pieusement conservé. Remis en 1955 à l'Union des syndicats du canton de Genève, il y resta jusqu'au 9 septembre 1966, où il fut donné au Musée d'art et d'histoire, lors d'une cérémonie en présence de représentants du Conseil d'État, du Conseil administratif et des organisations syndicales<sup>11</sup>.

Revenons à l'époque de la Première Internationale pour essayer de discerner ce que signifiait son propre drapeau pour une section de l'AIT. Nous disposons pour cela des procès-verbaux de la petite section des ouvriers couvreurs de Genève<sup>12</sup>. En février 1868, ceux-ci avaient formé une association de prévoyance qui, en avril suivant, avait adhéré à l'AIT. En août 1869, elle s'était constituée en société de secours mutuels. Du 22 octobre au 12 décembre de la même année, elle avait fait grève pour imposer aux patrons un nouveau tarif. Ce mouvement, pris en charge par le comité central genevois de l'Internationale, s'était achevé, moyennant quelques concessions, par la signature du nouveau tarif. Mais les rigueurs de l'hiver 1869-1870 et le chômage qu'elles entraînaient avaient fort éprouvé la petite section. C'est dans ce contexte général que les couvreurs avaient décidé, le 14 septembre 1869, d'acquérir un drapeau pour leur Société de secours mutuels, au moyen d'une contribution de 1 fr. due par chaque adhérent, le reste étant payé par la caisse. Relevons ici que nos couvreurs n'ont pas l'instruction des typographes. Ils maîtrisent encore mal la manière de tenir une assemblée et encore moins bien celle de dresser des procès-verbaux. Mais c'est à ce titre que le registre de ceux-ci est précieux. Outre son orthographe pittoresque, sa rédaction constitue un témoignage de première main sur une forme d'acculturation des milieux populaires, c'est-à-dire l'appropriation par ceux-ci

<sup>11</sup> Voir le compte rendu de la cérémonie dans *Commémoration...*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>12</sup> Livre des Procès-Verbaux de la Société des Couvreurs de Genève, Section de l'Association Internationale des Travailleurs. Bibliothèque de Genève, département des manuscrits. Ce registre doit probablement sa conservation au fait que seules les 64 premières pages (1868 à 1879) en avaient été utilisées par la section de l'AIT. Quand, le 15 juin 1890, se constitua un nouveau syndicat des couvreurs, il récupéra le registre pour ses propres procès-verbaux, qui s'interrompent à leur tour le 2 décembre 1894, laissant les pages restantes, environ la moitié, vierges.

de certaines formules du langage juridique et politique qu'ils ont entendues de la bouche des dirigeants ou qu'ils ont reprises des journaux et qu'ils emploient plus ou moins à propos. L'usage qu'ils en font ne facilite pas toujours la lecture et l'interprétation de ces procès-verbaux. Ajoutons qu'une partie de ces couvreurs sont de langue allemande (sur les 36 qui ont adhéré à la section jusqu'à la fin de 1868, 19 sont originaires de la Suisse allemande).

Le drapeau des couvreurs avait été confectionné à la fin du mois de septembre. L'assemblée générale de la section, le 9 octobre, apporte d'utiles informations. Elle avait été convoquée en vue de la fête commémorative de la fondation de l'AIT, prévue pour le dimanche 10. On lit dans les procès-verbaux dont nous respectons le style et l'orthographe :

Nous avions l'attention pour ce jour-là d'y déployer notre Drapeau pour la première fois, qui est terminée et tout près au Local, pour aller accompagne le cortege. mais rien n'a réussi par rapport des Sections de la Fabrique qui l'ont pas voulu assister à cette réunion parce que ils avaient fait une fête entre eux dans le mois de juillet de cet année, ils ont bien invitée tout les section à y faire parti avec eux a cette fête mais il a paré que le nombre des invitées n'a pas été suffisant pour satisfaire leur volonté. C'est probablement je ne croit pas me trompe par vengeance ou un coup de tête que ils y ont pas voulu s'y joindre à nous, par conséquence notre plan a été déranchée, et tout a été manqué.

Effectivement, la fête se bornera à un banquet, à midi, suivi d'un bal.

Mais alors ont s'contenté pas comme cela, chacun a été curieux pour voir le Drapeau, alors pour ne pas avoir de mécontentement dans notre assemblée ont a fait déployer notre Drapeau devant tout la Société au Local, par cet occasion le citoyen Vongunten Président de la Société a saisi le moment pour faire un petit discours en allemand.

Ce dernier explique à ses « *Werthe Kameraden* » que le drapeau est l'emblème des mœurs sociales (« *ein Zeichen der gesellschaftlichen Sitten* ») et que l'image qui y figure, deux mains s'étreignant, est le symbole de l'union et de la bonne entente fraternelle qui doivent régner au sein de l'association. Le citoyen Poirier qui lui succède, en français, déclare :

Le Drapeau deployé ici devant nous, doit vous rappeler que c'est une réunion de la Société et c'est l'union de tous car jusque présent l'union a régné si peu dans notre Société, maintenant cher Collègue je vous engage que chaque veuille montrer son dévouement, et être fidèle sous notre Drapeau; et que nous puissions dire un comme tous l'union fait la force.

Nous avons procédé à ces longues citations pour montrer combien l'interprétation de ces textes peut être malaisée mais aussi pour ce qu'elle peut nous apporter de nouveau sur l'histoire intérieure de l'Internationale. On voit que celle-ci, à Genève, malgré l'unité manifestée lors de la grande grève du bâtiment, était moins unie qu'il ne paraissait et que l'antagonisme entre les ouvriers qualifiés de la Fabrique et ceux des autres métiers moins qualifiés subsistait ; la fête des bijoutiers à laquelle étaient invités les autres ouvriers, le 4 juillet, au Petit-Lancy, avait été à peine annoncée par *L'Égalité*, le nouvel organe de la Fédération romande. Les autres sections de la Fabrique s'y étaient jointes, semble-t-il, mais pas celles des autres métiers. D'où, en représailles, la bouderie de la commémoration du 10 octobre, à la grande déception des couvreurs qui, faute de cortège, avaient dû renoncer à promener leur drapeau. L'insistance qu'ils mettent à en faire le symbole de l'union s'explique aussi par des conflits internes dans la section, mentionnés dans les procès-verbaux qui, malheureusement ne nous renseignent pas sur leur objet. Le dimanche 8 août 1869, «L'assemblée était interrompu, par malattente et contreariété, sur un article à la vérification du Règlement de la Société du secours, sans autre résultat, la séance a été levée à 3 heures après midi». L'assemblée générale extraordinaire réunie une semaine plus tard nomme «un commissaire de salle pour la surveillance de la société et pour mettre de l'ordre en cas du bris pendant la dure de l'assemblée». Mais le 14 septembre, «le citoyen Pizzura dit Castagnes commence à contre-argumenter sur plusieurs discussions sans avoir demandé la parole au Président». Rappelé vainement à l'ordre à plusieurs reprises, puis prié de quitter la salle, Castagnes sera exclu de l'association, puis réintégré en décembre, après avoir fait amende honorable. La grève de plus de six semaines à l'automne 1869 avait été remarquablement organisée, avec l'aide du comité central de l'Internationale qui l'avait prise en main. Mis à part quelques «faux-frères», l'unité s'était faite dans la lutte, même si des divergences semblent avoir existé, donnant même lieu, lors d'une assemblée, à un véritable pugilat, suivi d'une exclusion.

La section des couvreurs n'avait pas renoncé à l'inauguration de son drapeau, comme le montre le procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 1870. «Cette assemblée à pour but de faire comprendre au sociétaire combien il est urgent de posséder une banière de vivre d'un commun accord sous son Égide et de montrer que nous sommes fier de notre drapeau parsequé l'union régne parmi nous. [...] Le Drapeau dans une société comme à l'armée sert à resserrer les liens de tout les caurs

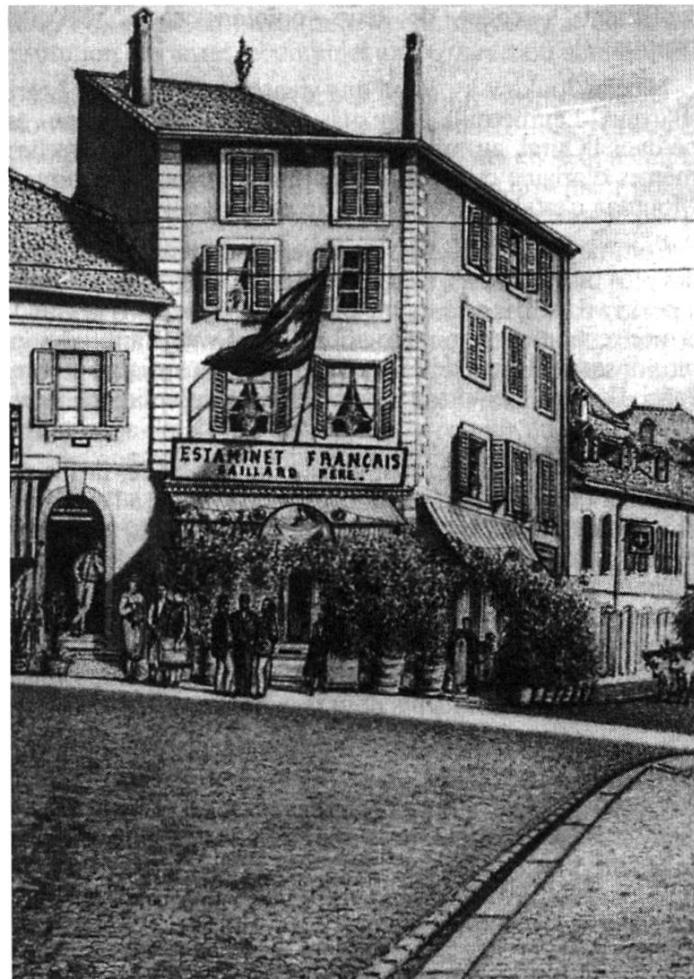
c'est le guidon – la marche le point de mire de tous, car celui qui est fidèle à son drapeau et fidèle à la Société. Le Drapeau dans une société représente l'union Et que sous lui nous sommes tous frères. Car on peut se répéter ces paroles L'union fait la force.» Et, après avoir rappelé les circonstances qui avaient empêché son inauguration, la section décidait d'ouvrir une souscription «pour la promenade devant avoir lieu le 26 Mai 1870», jour de l'Ascension, qui verrait en quelque sorte le baptême public du fameux étendard.

Si on a largement cité ces procès-verbaux, c'est pour essayer de saisir la signification et l'importance qu'avait pour les couvreurs leur drapeau. Significatif est le fait qu'ils ont tenu, malgré leur gaucherie et leur maladresse, à tenter de perpétuer par l'écriture les sentiments qu'ils portaient à leur emblème, alors qu'ils gardaient le silence sur des points à nos yeux beaucoup plus importants, par exemple les décisions relatives à leur caisse de secours et de résistance.

En Suisse, les drapeaux rouges de l'Internationale ne paraissent pas avoir suscité de manifestations de rejet. Il en alla différemment au lendemain de la Commune de Paris, qui avait adopté l'étendard rouge, lequel en était devenu le symbole. Or au lendemain de son écrasement, la majorité de la presse et de l'opinion publique la rendirent responsable de l'exécution des otages et des incendies de la capitale. Il fallut du temps pour que, indignée par les nouvelles relatives aux massacres perpétrés par les troupes versaillaises et favorablement surprise par l'attitude et la conduite des nombreux communards réfugiés en Suisse, elle revienne de son hostilité première. D'autre part, la presse française s'en prenait volontiers à la Confédération à cause de l'asile qu'elle accordait aux fugitifs, s'indignant d'y voir le drapeau rouge de la Commune librement arboré. D'où l'attitude des autorités visant à empêcher toute manifestation intempestive du drapeau rouge. Napoléon Gaillard, cordonnier de son métier, dit Gaillard père, réfugié de la Commune, avait ouvert à Carouge un Estaminet français, dit Buvette de la Commune, car on y trouvait exposés nombre de tableaux et de dessins relatifs à l'insurrection parisienne et à sa répression. Certains étaient l'œuvre de Gaillard fils, de son nom véritable Gustave Cortès, peintre sur émail et graveur, poète à ses heures et doté d'un assez joli coup de crayon. Naturellement les journalistes parisiens en firent des descriptions horrifiées, d'autant plus qu'un grand drapeau rouge, symbole de la Commune, flottait au-dessus de son entrée. Il y eut, semble-t-il, intervention des autorités municipales pour le faire enlever, mesure que Gaillard éluda en y cousant une toute petite

croix fédérale, comme le montre un dessin de son fils, conservé jusqu'à aujourd'hui. L'estaminet ne fit pas de bonnes affaires et dut bientôt fermer, Gaillard père reprenant son métier de cordonnier.

En 1872 encore, deux incidents montrent l'attitude répressive de l'autorité à l'égard du drapeau rouge, dans la mesure où il n'était pas celui d'une organisation mais pouvait apparaître comme celui de la Commune. En 1871, la ville de Mâcon avait organisé un tir, transformé en manifestation républicaine à un moment où l'avenir de la République en France paraissait fort menacé. Le radical neuchâtelois et futur conseiller fédéral Numa Droz, en un discours fort remarqué, y avait ardemment plaidé la cause républicaine. En juillet 1872, Mâcon avait décidé de participer au Tir fédéral de Zurich. À Genève, un comité, présidé par un conseiller d'État, avait organisé la réception et l'hébergement de la délégation mâconnaise à son passage, appelant la population à venir l'accueillir, à l'arrivée du train, le 16 juillet, à 11 heures du soir. Les associations populaires y étaient particulièrement invitées, avec leurs drapeaux. Le train avait deux heures de retard, ce qui n'empêcha pas les discours et le cortège aux flambeaux à travers la ville, suivi de la répartition des hôtes momentanés dans leurs logements. Après un bref repos, rassemblement, discours et nouveau cortège vers la gare. Parmi tous les drapeaux déployés, le *Journal de Genève* avait bien relevé qu'à côté de ceux des associations patriotiques, philanthropiques et artistiques «d'autres avaient un caractère social et politique très prononcé». Mais c'est à la gare, lors de l'attente du train de Mâcon, qu'un individu porteur d'un drapeau rouge avait attiré l'attention. Le conseiller d'État Girod,



«La buvette de la Commune à Carouge». Marc Vuilleumier, *Souvenirs de deux Communards réfugiés à Genève 1871-1873*, éditions Collège du travail, Genève, 1987, p. 67.

chargé du département de Justice et Police lui ayant demandé à quelle société l'étendard appartenait s'entendit répondre que c'était celui de la Commune. Le magistrat rétorqua qu'il n'existant pas de Commune à Genève et fit confisquer le drapeau. Les informateurs de la Préfecture de police de Paris nous apprennent que le porteur de l'étendard subversif était un réfugié, récemment arrivé à Genève, nommé Lelièvre, ferblantier, ancien commissaire de police à l'Odéon durant l'insurrection. Cette manifestation purement individuelle, sur laquelle le journal *La Patrie* fit quelque bruit, suscita deux mises au point adressées à la presse. L'une, du Comité central de l'AIT, déclarant que le drapeau rouge de la gare n'était pas celui de l'Internationale. L'autre, au nom des réfugiés politiques français, affirmant que le drapeau ne leur appartenait pas et n'était pas porté par l'un d'entre eux. Cette dernière assertion était fausse, mais s'explique par le fait que Lelièvre, arrivé récemment, n'avait pas appartenu à leur association, qui venait d'ailleurs de se dissoudre, et n'était pas connu de la plupart des communards réfugiés à Genève. Ceux-ci ne tenaient pas, par des actes inconsidérés, à attirer l'attention sur eux<sup>13</sup>.

Le second incident, le 25 août 1872, se produit lors du Grand concours international musical de Genève. On avait invité à pavoiser les maisons et l'Association coopérative d'ouvriers tailleurs Le Travail, 10, rue de la Croix d'Or, membre de l'Internationale, avait arboré le drapeau suisse et le drapeau rouge. Quelques bourgeois manifestent alors leur hostilité à l'égard de ce dernier, mais les ouvriers le protègent. Interviennent alors deux agents de police qui veulent le faire enlever mais qui, finalement, se bornent à exiger qu'on y fasse figurer le nom de la coopérative : Le Travail, ce qui est aussitôt fait. Le soir, lors du passage du cortège au flambeau qui parcourt la ville, quelques cris de « Vive Le Travail, Vive la Commune » saluent le drapeau. Le lendemain, des représentants de la coopérative des tailleurs protestent auprès du chef du département de Justice et Police et du directeur de la police qui justifient la conduite de leurs agents et conseillent, d'une manière générale, d'inscrire un nom sur les drapeaux rouges<sup>14</sup>. En somme, le drapeau rouge en tant que tel était interdit mais était autorisé s'il était l'emblème d'une association.

<sup>13</sup> Récit établi à partir de la presse locale et des Archives de la Préfecture de police, B/A 431, p. 304-308 et 314. La lettre au nom des réfugiés politiques français est signée de Jules Ducrocq et Marchand. *Le Figaro* du 23 juillet 1872 n'avait pas manqué de s'indigner de la présence de ce drapeau rouge.

<sup>14</sup> *L'Égalité*, 29 août 1872, repris par *Die Tagwacht*, 31 août 1872.

Aussi le drapeau confectionné en 1868 peut-il apparaître dans des cortèges sans susciter l'opposition de l'autorité. On le trouve, accompagné de ceux des sections, lors de la manifestation marquant l'anniversaire de la fondation de l'AIT, le 22 octobre 1871. Cet anniversaire prenait, en 1871, une signification particulière : « Le Conseil cantonal, suivant la proposition du Groupe d'initiative et de propagande, a décidé de célébrer cette année la fondation de l'Internationale par un grand meeting qui prenait un caractère tout à fait solennel dans les circonstances actuelles, après tous les événements [...] et au moment des attaques ignobles contre notre Association. On a décidé en même temps de remettre le jour de la célébration jusqu'à la fin de la Conférence de Londres [réunie par le Conseil général afin de remplacer le congrès qui n'avait pu se tenir à cause de la guerre], pour ouvrir par cette fête notre saison d'hiver avec ses conférences, réunions publiques, cours scientifiques et soirées familiaires », lira-t-on dans *L'Égalité* du 5 novembre. Il s'agissait en effet, pour l'organisation ouvrière, de se ressaisir après une période difficile : semi-échec des grèves de 1870, dû en partie à la guerre ; scission entre Fédération romande et ce qui deviendra la Fédération jurassienne ; violentes attaques de la presse bourgeoise. Le *Journal de Genève* publiera intégralement l'affiche convoquant à la manifestation et en donnera un compte rendu assez détaillé<sup>15</sup>.

Par une splendide journée d'automne, les membres du Conseil cantonal étaient sortis du Temple Unique, le siège de l'Internationale<sup>16</sup>, avec le drapeau de l'Association, celui de Genève et celui de la Confédération, pour gagner le Jardin anglais, lieu du rassemblement. Là, des milliers de petits rubans rouges au timbre de l'AIT sont enlevés en quelques minutes, si bien que beaucoup des participants n'en trouveront plus<sup>17</sup>. À 13 heures 30, le cortège se met en marche pour son traditionnel tour de ville avant de gagner le stand de Carouge, lieu du meeting. Là, d'une tribune en plein air, entourée de tous les drapeaux, parlèrent, deux heures durant, des militants de l'Internationale de Genève, certains en allemand et en italien. Quelques réfugiés de la

---

<sup>15</sup> 22 et 24 octobre 1871.

<sup>16</sup> L'AIT avait abandonné les Quatre Saisons pour ce bâtiment, beaucoup plus grand, ancien temple maçonnique des loges genevoises. L'édifice existe encore aujourd'hui, c'est l'église catholique romaine du Sacré-Cœur !

<sup>17</sup> André Léo a prétendu, dans *La Révolution sociale* du 26 octobre, que c'étaient les anciens membres de l'Alliance de Bakounine qui avaient été privés du « nœud rouge » arboré par les manifestants.

Commune, très applaudis, prirent aussi la parole : Lefrançais, Paule Minck et Arthur Arnould. Puis le cortège se reforma pour gagner le Temple Unique où beaucoup participèrent au change banal, terme genevois désignant un genre de collation commune où chacun apporte sa part<sup>18</sup>.

Les associations ouvrières étaient parfois invitées à se faire représenter par leur drapeau à des manifestations ou cérémonies organisées en dehors d'elles, comme on l'a vu à propos de la réception des tireurs mâconnais. Cela avait été le cas lors de l'inauguration du Monument national, le 11 septembre 1869. Mais le comité du syndicat des typographes refusa, sans doute à la suite de sa grève du printemps qui avait donné lieu à de violents heurts avec la police.

Les organisations ouvrières avaient aussi été conviées à la célébration par les Italiens de Genève de l'anniversaire de l'entrée des troupes italiennes à Rome, le 20 septembre 1870. Les organisateurs, voulant donner à leur manifestation un caractère international, avaient convié «les citoyens d'autres nationalités» à y participer. Laissons la parole à *La Suisse radicale* des 25-26 septembre 1871, qui en rend compte, non sans quelque pathos : «Le dimanche 24 septembre, à 11 heures du matin, le cortège se forma au rendez-vous donné, rue Dassier, aux Grottes. À sa tête flottaient les drapeaux nationaux d'Italie, de France, d'Amérique, de Suisse, de la société Chorale et la bannière de l'Association internationale des travailleurs de Genève. Des dames italiennes et autrichiennes couronnèrent le drapeau national de cet État [celui de l'Italie] ; à ces couronnes étaient joints ces deux inscriptions : *A bien mérité de l'humanité. L'Autriche oubliant le passé serre avec joie la main à l'Italie et à Rome*». Traversant la ville où les patriotes italiens avaient pavé leurs fenêtres, rythmé par la fanfare et entraîné par l'hymne de Garibaldi, le cortège se rendit à la brasserie Treiber et Eypper, à la Terrassière, là même où s'était tenu, en 1866, le premier congrès de l'AIT. C'est dans la salle que se déroula le banquet, prévu pour 500 convives, interrompu par la lecture des nombreuses lettres reçues et par les toasts portés par les participants. Des

<sup>18</sup> *L'Égalité* rendra compte de la manifestation et des discours prononcés jusqu'au 10 janvier 1872. Naturellement l'effectif des manifestants est l'objet d'estimations fort diverses : 4000 selon l'organe de l'AIT, 1500 à 2000 selon *La Suisse radicale*, 1000 selon le *Journal de Genève* qui relève encore la présence de 21 drapeaux, dont le drapeau rouge. La même feuille relève encore la présence de nombreux curieux, au stand de Carouge, où l'effectif de l'assistance ne cesse de fluctuer, au gré des allées et venues.

discours prononcés, relevons ceux du vice-président du Conseil d'État, Antoine Carteret, et celui de l'avocat radical Ambergny, alors fort proche de l'Internationale. Ce dernier, d'une manière théâtrale, pressant sur sa poitrine les drapeaux genevois, français et italien, «d'une voix émue [...] souhaite que bientôt ces trois grandes républiques n'en formeront qu'une seule (Tonnerre d'applaudissements). Les drapeaux ne sont pas les représentants des gouvernements, mais bien des nations auxquelles ils appartiennent. [...] Le meilleur moyen d'arriver à l'union de tous les peuples, c'est de suivre les principes de l'Internationale, cette association étendue sur le monde entier. (Acclamations sans fin) »<sup>19</sup>. Un jeune homme, originaire de Rome, au cours d'un discours en italien empreint d'une certaine religiosité populaire, désigne les portraits de Mazzini et de Garibaldi qui sont sur la paroi, les assimilant au Père et au Fils tandis que, complétant la Trinité, il compare l'assemblée au Saint-Esprit. «Il fait un examen semblable pour les drapeaux nationaux qui ornent la salle et en examinant celui de l'Internationale il dit que ce drapeau devrait être le seul qui existe au monde.» Un réfugié français, Pollet, lui succède ; il rejette les bannières nationales, car elles sont toutes entachées du sang des travailleurs et le symbole de la division entre les nations. Le drapeau de la France, particulièrement, jadis glorieux, est devenu celui de la honte et de la lâcheté. Un seul «mérite mes sympathies, c'est celui de l'Internationale. C'est le seul qui doit régner dorénavant. Que l'on prenne toutes les autres bannières et qu'on les teigne dans le sang des tyrans. (Sensation profonde).» Auparavant, entre les discours de Carteret et d'Ambergny, c'est au représentant de l'AIT, Decrette, «accueilli par de formidables acclamations» que l'on avait donné la parole. Critique, il avait relevé que l'unité politique de l'Italie ne suffisait pas à lui donner la liberté, comme le prouvaient les persécutions dont les internationaux étaient victimes. «Royaume ou république unitaire ne peuvent garantir ni la liberté du groupe, ni la liberté de l'individu. Il faut pour cela que la commune républicaine devienne parfaitement autonome et libre. C'est alors que la grande majorité des citoyens, je veux dire les ouvriers producteurs, pourront organiser l'exploitation collective des instruments de travail (Applaudissements). C'est alors que la république va se stabiliser dans votre beau pays, et cette république ne pourra être que fédérative et socialiste. Pour

---

<sup>19</sup> *La Suisse radicale*, 27 septembre 1871, de même que pour ce qui suit.

arriver à ce but, il faut que les ouvriers s’organisent en section de la grande Association internationale des travailleurs, qui porte en elle les germes de la révolution définitive.» Ce discours, accueilli par des «acclamations interminables», montre l’autorité qu’avait acquise l’AIT dans le milieu populaire et patriote italien.

Ce ne sera pas toujours le cas avec d’autres mouvements nationaux. Bien que nous ayons restreint notre étude à la Suisse romande, mentionnons tout de même l’émeute de la Tonhalle, à Zurich, en mars 1871. L’émigration allemande ayant décidé de célébrer la réalisation de l’unité allemande, l’Eintracht, la société ouvrière allemande adhérente de l’AIT avait décidé d’y participer et y avait envoyé une délégation, porteuse de son drapeau. Herman Greulich qui en était avait l’intention d’y développer le point de vue de l’Internationale. Mais malgré la présence de la police et des militaires envoyés en renfort, une foule hostile assiégea le bâtiment, brisant ses fenêtres à coups de pierres, tandis que des internés français qui dînaient à l’intérieur assaillaient la salle et y lacéraient le drapeau de l’Eintracht. L’émeute reprit les jours suivant pour faire libérer ceux qui avaient été arrêtés, se soldant par 4 morts. Un événement fort complexe où l’Internationale se trouva en quelque sorte écartelée entre sentiments nationaux antagonistes et xénophobie ouvrière locale due à la concurrence des travailleurs allemands immigrés<sup>20</sup>.

Le drapeau de l’AIT, comme nous l’avons déjà mentionné, était occasionnellement prêté aux sections pour leurs manifestations. C’est ainsi que, le dimanche 4 août 1872, les tailleurs de pierre organisent un «banquet fraternel» à Troinex, auquel ils ont convié tous les ouvriers du bâtiment. Le cortège part du Temple Unique, à six heures et demie du matin. «Trois drapeaux, également chers aux travailleurs étaient déployés en avant du cortège, c’étaient 1) le drapeau de la plus hospitalière des cités, celui de Genève. 2) Le drapeau de la société de secours mutuels des tailleurs de pierre – cette société est la première qui ait été formée dans cette corporation à Genève. 3) Enfin le drapeau de l’Internationale qui est devenu le signe d’alliance de tous les travailleurs du monde entier.»<sup>21</sup> À la tombée de la nuit, retour en cortège jusqu’au Temple Unique, d’où l’on accompagne encore le drapeau des tailleurs de pierre jusqu’au local de leur association.

<sup>20</sup> Nous avons essayé d’en donner un aperçu dans : «L’Association internationale des travailleurs et la guerre de 1870/71», *Les Républicains et la guerre de 1870-1871*, textes réunis par Gérard Gâcon et Claude Latta, Lyon, Jacques André éditeur, 2014, pp. 131-161 et plus particulièrement p.159 sq.

<sup>21</sup> *L’Égalité*, 13 août 1872.

Autre utilisation du drapeau : sa remise comme gage d'amitié et d'encouragement à une autre section de l'Internationale. C'est ce que font les sections genevoises, le 2 janvier 1872, en confiant un drapeau à une délégation de cinq personnes chargée de le remettre à la section de Monthey, en Valais. On y lit : *Association internationale des travailleurs – Section de Monthey fondée en 1870*. Celle-ci se recrutait essentiellement parmi les quelque 120 salariés de la verrerie. Les ouvriers de la production, souffleurs, tailleurs de verre, mouleurs, très qualifiés, n'étaient pas autochtones ; ils se recrutaient au sein d'un marché du travail spécialisé à l'échelle européenne et étaient particulièrement mobiles. Ils refusaient de former des apprentis qui n'étaient pas fils d'un ouvrier du métier. Ce sont probablement eux qui avaient introduit l'Internationale dans la localité valaisanne. Le reste de la main-d'œuvre avait un recrutement local : femmes, également très qualifiées, pour la gravure sur verre, manœuvres divers, dont des femmes employées à l'emballage, les chauffeurs des fours et des manutentionnaires. Les patrons de l'entreprise étaient résolus à briser l'espèce de monopole de l'embauche qu'avaient les verriers et à former une main-d'œuvre qualifiée locale, plus docile. Pour cela, après la pause hivernale pour permettre le nettoyage des fours, ils refuseront de réengager les ouvriers membres de l'Internationale, lors de la reprise de la production, en février 1872.

Le 2 janvier, quand les cinq délégués de Genève débarquent à la gare de Saint-Tiphon (Monthey n'est pas encore relié au réseau ferré), la situation est déjà très tendue, mais le conflit ouvert n'éclatera qu'à la reprise de la production. Les cinq sont accueillis par le président de la section de Monthey, Maurice Contat, accompagné d'un certain nombre de ses camarades ; tous forment alors un petit cortège qui, drapeau déployé, chemine en passant par Collombey jusqu'à Monthey. Là, au siège de l'AIT, à la Croix Blanche, se déroule une «soirée familiale» dont il vaut la peine de relever quelques aspects d'après le compte rendu de *L'Égalité*. Les ouvriers verriers remettent à la section une coupe de cristal de leur fabrication. Le président les en remercie : «Il est heureux, dit-il, de tremper les lèvres le premier dans cette coupe, gage fidèle de l'esprit de solidarité qui a toujours existé entre les verriers et les membres d'autres métiers». Puis saisissant la coupe d'argent du Comité cantonal genevois<sup>22</sup>, il

---

<sup>22</sup> À l'issue de la fête enfantine organisée par la section des dames au Temple Unique, le 25 décembre 1869, cette coupe d'argent avait été offerte aux présidents des sections genevoises de l'AIT (*L'Égalité*, 8 janvier 1870).

dit : « Cette coupe que les dames de Genève ont offerte à l’Association internationale et que les délégués ont bien voulu apporter pour fraterniser avec nous est le lien qui nous unit inséparablement à eux ; cette coupe où des milliers de travailleurs ont trempé leurs lèvres recevra encore les nôtres, comme gage de fraternité à la grande cause ouvrière. Le citoyen H. Perret [secrétaire de la Fédération romande et délégué de Genève] présente ensuite le drapeau. Cette bannière que nous vous apportons, dit-il, nous vous la remettons pure de toute souillure, et les Internationaux de Genève ont la conviction qu’elle demeurera intacte [...] Lorsque nous apprîmes à Saint-Triphon que l’on devait nous provoquer par des insultes et que l’on se proposait même de déchirer ce drapeau nous avons tenu à honneur de marcher en tête du cortège et de traverser Monthey fiers de nos droits de travailleurs et dignes comme des citoyens de la grande famille du prolétariat. Il est maintenant entre vos mains, baptisé par vos frères de Genève ; nous aurions voulu vous le transmettre en public et en face de vos adversaires, puis exposer nos principes sur la fontaine de la place, mais le froid ne nous le permettait pas »<sup>23</sup>.

Relevons, dans cette soirée, le recours au symbolisme religieux : les deux coupes sont destinées à une sorte de communion laïque entre les travailleurs ; le drapeau a été « baptisé » à Genève d’où il arrive « pur de toute souillure ». En s’affirmant ainsi en Valais, dans un pays partagé entre une majorité catholique conservatrice et une minorité radicale volontiers anticléricale, mais dans une région essentiellement agricole, peu portée vers les problèmes sociaux, la Fédération romande marquait un point sur la fédération concurrente, la Fédération jurassienne. Dans son discours, Henri Perret ne manquera pas de s’en prendre aux dirigeants de cette dernière, qualifiés par lui de meneurs intrigants, de dictateurs prêchant l’autoritarisme. Autre point à relever, la présence dans l’assemblée, pour la première fois à Monthey, de femmes. L’un des délégués de Genève, Guialdi, en fait l’objet de son intervention : « Pour la seconde fois, je viens vous faire une recommandation, je veux parler de la participation des travailleuses au milieu de nos travaux pour l’émancipation ouvrière. Il n’est pas juste que la femme soit esclave ; l’Association internationale apporte avec

---

<sup>23</sup> *L’Égalité*, 10 janvier 1872. Fin du compte rendu dans le numéro du 28 janvier. Par la suite, le journal consacrera une large place à la grève. Cf. aussi Virginie Balet, 1824-1933 *La Verrerie de Monthey. Ouvriers, patrons et syndicats*, Fribourg, Éditions Faim de siècle, 2005, 203 p.

elle le progrès, que la femme, à qui est confiée l'éducation de l'enfant, s'imprègne de nos idées et amène avec elle ses enfants, chaque fois que l'on parle de réforme à apporter dans nos intérêts économiques. [...] De la part des travailleuses de Genève, j'invite donc les citoyennes ici présentes à faire leurs efforts pour la création d'une Section de Travailleuses à Monthey». Contat, le président, approuva, déclarant: «Nous comprenons très bien le rôle de la femme et le récent souvenir de ces héroïnes de la Commune nous rappelle que la femme a prouvé que son rôle n'était pas seulement passif. [...] Malgré que nous ayons prouvé que la femme était aussi héroïque que l'homme, nous n'avons pu encore les inviter à prendre part à nos travaux, le local de notre cercle étant trop petit pour cela; nous tâcherons de mieux faire à l'avenir, en créant une section des Travailleuses, sous les auspices de cette bannière que nous jurons tous de soutenir».

Le lendemain, la délégation genevoise, accompagnée par un groupe d'internationaux de Monthey, retournait prendre le train à Saint-Triphon.

L'Internationale a repris des associations populaires existant avant elle l'usage du drapeau comme emblème de son identité, pour s'affirmer face aux autres et revendiquer sa place dans l'espace public. Mais alors que, dans les organisations habituelles, le drapeau est le symbole du groupe et éventuellement de celui de son appartenance à une collectivité plus large, cantonale ou nationale, pour l'Internationale, il représente l'union des travailleurs, par-delà leur appartenance à un métier, à un lieu ou à une nation; il se veut et prend ainsi une valeur universelle.